

Dispositif de fixation, en particulier pour ustensiles de ménage.

Firme : PETER DIENES résidant en Allemagne.

Demandé le 9 mai 1946, à 13^h 36^m, à Paris.

Délivré le 24 octobre 1951. — Publié le 25 février 1952.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'invention est représentée à titre d'exemple au dessin annexé :

Fig. 1 et 2 montrent un dispositif de fixation d'après l'invention, en deux élévations latérales vues dans deux directions perpendiculaires, en position d'utilisation;

Fig. 3 montre une disposition d'après fig. 1, en coupe partielle dans une autre position, soit la position de repos.

Dans le dessin, *a* indique une table, sur laquelle le dispositif doit être fixé, *b* une planche de base qui porte le couteau à pain ou tout autre ustensile de cuisine, *c* un palier qui s'appuie par un nez *d* contre une arête de la plaque de base, et qui est fixé par une vis *e* à ladite plaque. Dans la planche de base se trouve un évidement *h* pour l'écrou *g* de la vis *e*. Le palier *c* est muni, dans ses deux ailes latérales, de trous oblongs *i* dans lesquels est monté, de façon à pouvoir coulisser dans le sens du serrage, un axe *j* qui porte d'une part un étrier de retenue *k*, et d'autre part un levier excentré *m* entourant cet étrier. Les parties latérales *m*₁, *m*₂, du levier excentré *m* entourant l'axe *j* sont excentrées, comme le montre en particulier fig. 3, et s'appuient contre la plaque de base *c*₁ du palier *c*. L'étrier de retenue *k* porte une vis *p*, destinée au dégrossissage de la fixation, qui est maintenue dans la position arrêtée par un ressort *q*.

Dans la position de repos, l'étrier *k* et le levier excentré *m* se trouvent dans la position indiquée en fig. 3 qui, par rapport à la position d'utilisation d'après fig. 1 et 2 est tournée de 180°. Sur l'étrier *k* est disposé un nez *n* qui, lorsqu'on fait tourner de 90° l'étrier à partir de la position de fig. 3, vient buter contre le nez *o* du levier excentré *k* et fait alors basculer ce levier. Si le levier *m* restait dans la position de fig. 3, la mordache de la vis *p* ne passerait pas l'arête extérieure de la table *a*, car le tourillon *j* serait soulevé par le levier *m* à une hauteur telle que la distance entre ce tourillon et

ladite mordache serait trop faible pour permettre ce passage, de sorte que, à chaque fixation sur la table, la vis *p* devrait alors être réglée à nouveau, ce que justement l'invention doit empêcher. En outre, l'entraînement du levier excentré *m* lors du rabattement vers le bas de l'étrier *k* présente l'avantage que le levier excentré se trouve directement dans la position correcte pour amener l'ustensile en position exacte par l'action d'excentrique.

RÉSUMÉ.

Dispositif de fixation, en particulier pour ustensiles de ménage, comportant les particularités suivantes, considérées ensemble ou isolément, ou suivant toute combinaison voulue entre elles :

1° L'axe d'oscillation d'un étrier de fixation est tourillonné dans un palier, par exemple dans des trous oblongs, de façon à pouvoir coulisser dans le sens du serrage, et que l'axe d'oscillation porte, en plus de l'étrier, un levier excentré, dont le ou les excentriques s'appuient contre le palier;

2° Le levier excentré entoure l'étrier, par exemple par sa forme en U;

3° Le palier est fixé à la planche de base par un nez et une vis à écrou traversant cette dernière ;

4° L'étrier et le levier excentré peuvent être amenés de la position d'utilisation à la position de repos par oscillation d'environ 180°;

5° L'étrier comporte un dispositif d'entraînement, par exemple en forme de nez, qui entraîne le levier excentré après une courte course à vide d'environ 90°;

6° L'entraîneur de l'étrier est disposé à l'extrémité ouverte d'un levier excentré entourant l'étrier, de telle sorte qu'après un mouvement libre, il vient heurter contre l'extrémité ouverte du levier excentré.

Firme : PETER DIENES.

Par procuration :

L. COQUILLAT.

